



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

74240

2024.8

Dotation
d'équipement des
territoires ruraux

Réseaux d'eau
pluviales et réseaux
d'assainissement

Demande de
subvention

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, LE 12 FEVRIER

Le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – annexe Pavillon Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Antoine BLOUIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil municipal : 06 février 2024

Etai^{ent} présents : Monsieur BLOUIN, Maire - Mesdames et Messieurs BOSLAND, VINCENT, BOGET, CROISIER, PASSAQUAY, FIGUIÈRE, MAITRE, SIMON, PIGNY R., CHARPENTIER-LOMBARD, CORNEC, PIGNY A, FOURNIER, SIMULA, MULLER, BARBOTIN, LE PRIOL, MAGDELAINE; ABDALLAH, DEGUIN, RUIZ, FAVRELLE, GHERSIN.

Etai^{ent} absents représentés : Procuration de Mme PIERRE à M. BLOUIN, M. FAVARIO à M. PIGNY, M. CURTIL à Mme CROISIER, Mme CHAPPEL à Mme BARBOTIN, Mme CLERICI à Mme FAVRELLE

Etai^{ent} absents excusés : Mesdames et Messieurs ANCHISI, KAMANDA, PATRIS, JUGET

Secrétaire de séance : Madame Françoise MAGDELAINE

Dans le cadre de la loi sur l'eau et des non-conformités de réseaux unitaires relevés par le Service Public d'Assainissement Non Collectif, la commune envisage de procéder aux travaux de remise en conformité des réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement sur la rue Jean Moulin.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financeurs	Projet (coût total HT)
Commune de Gaillard – fonds propres	6 226,90 €
Agence de l'eau	24 907,60 €
Autres cofinanceurs	0,00 €
Total	31 134,50 €

Le taux et le montant de subvention demandés se présentent comme suit :

Coût total du projet	Assiette éligible	Taux de subvention souhaité	Montant de subvention souhaité
31 134,50 € HT	3 134,50 € HT	80 %	24 907,60 € HT

Les travaux débuteraient en fin 2024.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu l'appel à projets Dotation d'équipement des territoires ruraux,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré par 29 voix pour (Mmes et MM. BLOUIN, BOSLAND, VINCENT, BOGET, CROISIER, PASSAQUAY, FIGUIÈRE, MAITRE, SIMON, PIGNY R.,

CHARPENTIER-LOMBARD, CORNEC, PIERRE, FAVARIO, CURTIL, PIGNY A, FOURNIER, SIMULA, CHAPPEL, MULLER, BARBOTIN, LE PRIOL, MAGDELAINE; ABDALLAH, DEGUIN, RUIZ, FAVRELLE, CLERICI, GHERSIN) :

Article 1 : **APPROUVE** le projet de remise en conformité des réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement, rue Jean Moulin, pour la somme de 31 134,50 euros HT soit 37 360,40 euros TTC. Les coûts se répartissent de la manière suivante :

LIBELLE	MONTANT € HORS TAXES	MONTANT TOUTES TAXES COMPRISES
Honoraires Maîtrise d'œuvre	6 125,00 €	7 350,00 €
Coût des études	8 400,00 €	10 080,00 €
Montant des travaux	16 609,50 €	19 931,40 €
Total du projet	31 134,50 €	37 360,40 €

Article 2 : **DECIDE** de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau année 2024, à hauteur de 24 907,60 €, soit 80% de la dépense éligible, ou au taux maximum.

Article 3 : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

Article 4 : La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Tél : 04 76 42 90 00 Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

élibération devenue
répertoire compte tenu :
de sa réception en Sous-
réfecture le :
19/02/2024
de sa mise en ligne le :
19/02/2024

FAIT et DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Antoine BLOUIN



La Secrétaire de séance,
Françoise MAGDELAINE